

**Projets pilotes pour les caribous de Charlevoix et de la Gaspésie :  
Des solutions existent pour en finir avec le film d'horreur vécu par  
les caribous et les communautés forestières**

**QUÉBEC, le 31 octobre 2024** – Nature Québec dévoile aujourd'hui 14 recommandations pour en finir avec le film d'horreur vécu par les caribous et les communautés forestières depuis plusieurs années, et qui est devenu encore plus angoissant dans les derniers mois. L'organisation recommande la collaboration des gouvernements du Québec et du Canada, en s'inspirant du cas du troupeau de Charlevoix, une révision en profondeur de la loi encadrant la protection des espèces menacées, ainsi que la désignation en priorité de nouvelles aires protégées plutôt que l'élaboration de mécanismes complexes de gestion des activités permises dans l'habitat du caribou.

L'organisation fait ces recommandations dans un mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur les projets pilotes du gouvernement du Québec pour les populations de caribous forestiers de Charlevoix et montagnards de la Gaspésie. Avec l'ombre du décret fédéral qui plane toujours, Nature Québec demande aux deux paliers de gouvernement de collaborer sans plus tarder afin de lever les menaces imminentes pour les troupeaux au seuil de l'extinction, en s'inspirant du cas du troupeau de Charlevoix.

Nature Québec est d'avis que le secteur de Charlevoix est l'exemple qu'une meilleure participation des communautés locales dans l'élaboration de mesures de protection du caribou favorise l'acceptabilité sociale. Le territoire ciblé par Québec est pertinent, puisqu'il se base sur la science et sur plus de 25 ans de concertation régionale. De plus, aucune nouvelle perte d'emploi n'est prévue dans la région de la Capitale-Nationale avec ce scénario, puisque ces impacts ont déjà été planifiés par le passé. Le territoire ciblé par le décret fédéral se trouve cependant dans un secteur différent et un meilleur arrimage des deux scénarios est nécessaire selon Nature Québec.

« Charlevoix pourrait être un cas de figure parfait où Québec et Ottawa travaillent main dans la main afin de développer un scénario qui soit suffisamment contraignant pour protéger l'habitat essentiel du caribou et permettre le rétablissement de cette population, tout en tirant profit de dizaines d'années de concertation régionale, et surtout, en atténuant les impacts socio-économiques du décret », explique Alice-Anne Simard, directrice générale de Nature Québec.

Nature Québec appelle aussi à une révision du cadre législatif québécois pour la protection des espèces menacées et vulnérables, le principal outil mis de l'avant par Québec dans le cadre de ces projets pilotes. « Le cadre légal actuel pour protéger les espèces menacées et vulnérables au Québec est désuet et inefficace. Le ministre responsable n'a pas l'obligation de protéger ces espèces, il en a simplement le pouvoir. Tout comme il a le pouvoir discrétionnaire d'autoriser des activités qui se feraient au détriment de ces espèces. Une révision s'impose pour mieux protéger les espèces à statut, comme le caribou », explique Mme Simard.

Les projets pilotes prévoient l'encadrement des activités au sein des habitats fauniques désignés et une possibilité d'interdire certaines activités, comme des activités minières et forestières. Nature Québec estime que cette approche témoigne d'un effort important de la part du gouvernement de ne pas déranger les autres usages des territoires concernés, tout en laissant les décisions à la discrétion des ministres responsables. « Plutôt que d'instaurer un régime complexe d'exclusion discrétionnaire des activités, il serait plus prudent et beaucoup plus simple de miser sur la reconnaissance d'aires protégées pour protéger l'habitat du caribou, ce qui contribuerait par ailleurs à atteindre notre cible de 30 % de territoire conservé d'ici 2030 », soutient Mme Simard.

En ce sens, Nature Québec propose un projet concret en Gaspésie. Depuis plus de quatre ans, l'organisation mène une démarche collaborative visant à consolider la protection du caribou montagnard. Le cœur de la proposition est une réserve de biodiversité en cogestion avec les acteurs locaux. Elle inclut aussi une gestion dynamique de certaines activités récréatives qui sont compatibles avec les objectifs de protection du caribou.

Nature Québec rappelle qu'Ottawa a clairement indiqué être disposé à ne pas adopter de décret si le gouvernement du Québec mettait en œuvre des mesures suffisantes pour protéger les populations de caribous forestiers sur son territoire. Des accords de conservation ont été signés avec plusieurs autres provinces et territoires, et des fonds sont disponibles. L'organisation estime que la collaboration provincial-fédéral n'est pas seulement possible, elle est nécessaire, dès maintenant.

« Nous lançons un cri du cœur au gouvernement Legault pour qu'il accepte enfin de collaborer avec le gouvernement canadien afin d'en finir avec le film d'horreur vécu par les caribous et les communautés forestières », conclut Mme Simard.

**Pour de plus amples informations ou une entrevue avec les médias, veuillez contacter :**

Gabriel Marquis, directeur des communications et de l'engagement  
581-307-8613 | [Gabriel.marquis@naturequebec.org](mailto:Gabriel.marquis@naturequebec.org)

---

**À propos de Nature Québec**

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 145 000 membres et sympathisant-e-s, 30 groupes affiliés et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). En ville comme en région, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. Pour en savoir plus : <http://www.naturequebec.org/>